Marc LELIEVRE – Huissier de Justice
2, avenue de la Gare – BP 15 - 18700 AUBIGNY SUR NERE

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Référence dossier étude :
Vos références :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Maître Marc LELIEVRE, Huissier de Justice, à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Maître Marc LELIEVRE
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR60ZZZ678318

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER	
Nom, prénom :	Nom :	Maître Marc LELIEVRE Huissier de Justice
Adresse :	Adresse :	2 Avenue de la Gare – BP15
CP/Ville :	Code postal :	18700
Pays :	Ville :	AUBIGNY SUR NERE
Réf. abonné :	Pays :	FRANCE

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : - Paiement: ☐ **mensualisé - à partir du** **pendant** **mois**
☐ **unique**
Montant (indiquer en chiffre et en lettre) :

Signé à :
Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Et le renvoyer à Me Marc LELIEVRE – Huissier de Justice – 2, Avenue de la Gare – bp15 – 18700 AUBIGNY SUR NERE
Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter l'étude au 02.48.58.00.39

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par Me Marc LELIEVRE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Me Marc LELIEVRE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.